



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« L'ÉCOLE À L'ÉPREUVE DU VOYAGE »

**SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA SCOLARISATION DES EFIV (2022-2023)
(DIHAL – DGESCO)**

Éléments de contexte

- En France métropolitaine, **environ 400 000 personnes dites « gens du voyage » vivent de manière nomade ou semi-nomade, principalement en caravane.**
- Très largement discriminés en raison de leur mode de vie, les gens du voyage sont pourtant **des citoyens français à part entière** :
 - **Leur statut a été pleinement reconnu en 2017** à la faveur de l'entrée en vigueur de la **loi Égalité et citoyenneté** avec l'abrogation du régime juridique spécifique et discriminatoire de 1969 qui imposait la détention de titres de circulation et l'obligation de rattachement à une commune.
 - **Un hommage national a été rendu aux « nomades » internés en France entre 1940 et 1946** par le Président de la République le 29 octobre 2016 à Montreuil-Bellay.
 - Signée le 22 septembre 2016, une **charte Culture « Gens du Voyage et Tsiganes de France »** vise à faire connaître et à protéger la culture des gens du voyage et à favoriser leur participation à la vie culturelle.
- Ces personnes bénéficient en France de politiques spécifiques d'accompagnement de leur mode de vie.

Les missions de la DIHAL en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage

- **La loi Besson de 2000** prévoit la **création d'aires et de terrains par les collectivités territoriales dans le cadre du schéma départemental**. Ce schéma prend en compte les enjeux d'insertion professionnelle, de **scolarisation**, d'accès aux droits et à la santé des familles vivant sur ces aires et terrains.
- **Une stratégie interministérielle en faveur des gens du voyage** est engagée depuis 2013 et pilotée intégralement par la DIHAL depuis 2021.
- Le **pôle Gens du Voyage** a pour mission de **piloter la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage** et d'assurer le **secrétariat et l'animation de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage** sur les thèmes de l'éducation, de la santé, de l'inclusion, des questions mémorielles, de la **participation des gens du voyage** et de la **lutte contre les discriminations à leur encontre**.

- **La Dihal est point de contact national pour le Conseil de l'Europe et pour l'Union Européenne** sur les questions relatives à « **l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et des gens du voyage** » au sein du groupe ADIROM (Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage) rattaché au Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI).

- La Dihal a piloté **l'élaboration et assure la mise en œuvre de la Stratégie française 2020-2030** en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms »

La CNCGDV (Commission Nationale Consultative des Gens Du Voyage)

- **Une commission** qui exerce une compétence consultative et fait des propositions sur :
 - les projets de textes législatifs et réglementaires
 - les programmes d'action ayant pour objet les droits, l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage.
- **7 groupes techniques ont été formés qui se réunissent régulièrement** : mémoire, emploi et formation, **scolarisation**, habitat, santé, grands passages, domiciliation.
- **Le groupe technique « scolarisation »** s'est réuni à 8 reprises depuis 2020. Interrompu pendant la crise sanitaire, il a été relancé au début de l'année 2022 avec des objectifs ambitieux et une visée opérationnelle.

La scolarisation des EFIV : état des lieux

➤ Une évolution favorable...

- en 2012, la Cour des comptes constatait une réponse insuffisante aux difficultés de scolarisation des gens du voyage du fait du **mode de vie itinérant**, des **conditions de stationnement** et d'**une prise en charge disparate**.

- en 2017, elle constatait « **une scolarisation mieux encadrée** » grâce à **une circulaire dédiée aux EFIV publiée en octobre 2012** par le ministère de l'éducation nationale (circulaires 2012-142) visant à « favoriser la fréquentation régulière d'un établissement scolaire dès l'école maternelle, à améliorer la scolarité des élèves et à prévenir la déscolarisation » par la mise en œuvre d'un **pilotage au niveau national, académique, départemental et local**.

- La Cour faisait néanmoins état de **difficultés persistantes dans la scolarisation au niveau de l'école maternelle et de l'enseignement secondaire et d'un recours massif au CNED pour l'enseignement secondaire**, « sans possibilité d'en juger les résultats ».

➤ ... freinée par la crise sanitaire de 2020

- Avec le retour en classe de l'ensemble des élèves à la rentrée 2021-2022, la situation concernant **la scolarisation des EFIV s'est dégradée pour 54% des répondants à l'enquête menée par la DGESCO auprès des services académiques** dans le cadre du PNF EFIV de mars 2022.

- Après la crise sanitaire, **un paysage contrasté d'un département, d'un environnement local, d'un niveau scolaire à l'autre et selon la diversité des dispositifs mis en place, les liens école-famille préexistants, la présence ou non d'un accompagnement à la scolarisation sur les aires d'accueil, notamment en maternelle...**

➤ **Quelles perspectives pour l'avenir :**

- L'enquête réalisée en amont du PNF a révélé que **les partenariats extérieurs et associatifs étaient considérés comme plutôt efficaces, voire très efficaces par 90% des répondants**. 96% ont déclaré s'appuyer sur ce type de partenariat.
- **Un enjeu pour la commission consultative** : élargir le cadre de la réflexion afin d'envisager la question de la scolarisation **au prisme du maillage des acteurs au sein d'un territoire**.

Groupe de travail scolarisation EFIV DIHAL-DGESCO 2022-2023

- **Objectif** : **Inclusion scolaire dans cadre du droit commun** ; pour cela :
 - favoriser **la scolarisation des élèves en établissement** et accompagner l'évolution des conditions d'accès au CNED réglementé ;
 - **augmenter le taux de scolarisation** des petits dès trois ans et des élèves de niveau collège.
 - faciliter la mise en œuvre du décret IEF -CNED

- **Enjeu** : **faire participer tous ceux que le processus de scolarisation peut concerner à des degrés divers** en centrant la réflexion, non sur la pédagogie, mais sur les problématiques d'« aller vers les familles » et d'**accompagnement des enfants vers l'école** ainsi que sur les conditions administratives et matérielles d'accès à l'éducation.

- **Modalités d'organisation** :
 - **Cinq départements ciblés** : l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, la Meurthe-et-Moselle, la Seine-et-Marne et la Vienne

 - Une réflexion associant des **professionnels de l'école**, des **associations** représentantes de voyageurs, des **élus** et **représentants d'EPCI**, des **conseils départementaux**, des **sociétés gestionnaires d'aires d'accueil**, des **associations en charge de l'accompagnement des familles**...

Six ateliers :

- Les étapes de l'aire d'accueil à l'école
- La scolarisation dans le schéma des aires d'accueil
- Scolarisation et stationnement hors aires d'accueil
- Les conditions d'une entrée à l'école et d'une continuité scolaire réussies
- L'instruction en famille pour les familles en grande itinérance
- La dimension scolaire dans l'action associative

Cinq préconisations pour quatre engagements :

1. Identifier tous les enfants partout où ils se trouvent ;
2. Développer des actions d'« aller vers » les familles et accompagner les enfants vers l'école ;
3. Faciliter l'accueil et la scolarisation des enfants en établissements
4. Prévenir la déscolarisation en cas de départ ou dans toute autre situation susceptible d'entraîner une rupture.

Préconisation 1 :

- **Développer un partenariat régulier entre tous les acteurs concernés par la scolarisation**

Préconisation 2 :

- **Accueillir et accompagner les familles et les enfants à toutes les étapes de leur séjour**

Préconisation 3 :

- **Sécuriser la continuité du parcours scolaire**

Préconisation 4 :

- Harmoniser les pratiques d'un territoire à l'autre

Préconisation 5 :

- **Renforcer les moyens financiers dédiés à l'accompagnement social des familles**

MERCI...